



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU BERNAVILLOIS

88 route Nationale 80370 BERNAVILLE

Bulletin d'Infos – Janvier 2024

En début d'année 2023, les nappes phréatiques alimentant nos captages étaient considérées comme ayant un niveau 'modérément bas', laissant présager un été difficile en cas de chaleur excessive.

Fort heureusement, les pluies abondantes du mois de mars ont permis une recharge correcte des nappes, ce qui a permis de passer un été sans problème particulier.

De même, les pluies abondantes d'octobre-novembre devraient entraîner des niveaux de nappes satisfaisants pour cette année 2024. Ce qui n'empêche pas de continuer à avoir de bonnes pratiques quant à l'utilisation de l'eau et comme dit le slogan diffusé par le Ministère de la Transition écologique « **chaque geste compte, préservons nos ressources** ».

Pour 2024, nous devons continuer à investir dans la rénovation de nos équipements et de nos réseaux. Nous devons aussi faire face à une augmentation continue des pièces nécessaires à l'entretien de nos installations.

En complément, nous allons subir une hausse importante de nos factures d'électricité.

Compte tenu de ces éléments très défavorables pour nos finances, le conseil syndical a décidé d'augmenter les tarifs du service de l'eau de façon plus importante que les années précédentes.

Nous assumons cette décision qui nous permet de garantir la stabilité financière du service et de faire face aux dépenses d'investissements prévues pour l'année 2024 :

- Rénovation du réservoir de Fieffes-Montrelet (1^{ère} phase),
- Poursuite de l'étude de la procédure d'autorisation du captage de Bernaville,
- Sectorisation (pose de compteurs de secteur) sur l'ex SIAEP de Domléger,
- Renouvellement de canalisations à Cramont, rue Verte et rue du Ménage,
- Renouvellement de canalisation à Barlette (Ribeaucourt) et à Lanches Saint Hilaire, rue de Domesmont et rue des Tilleuls.

Le coût prévisionnel de ces travaux est d'environ 600 000 € HT (en 2023, nous avons réalisé des travaux pour un montant hors taxes de 444 299 €).

Les tarifs pour 2024 ont été approuvés par le conseil syndical (*voir au verso de ce bulletin*), compte-tenu des investissements et des dépenses prévus. Les tarifs restent différents selon les secteurs et l'harmonisation se fera dans un délai de plusieurs années.

Vous pouvez consulter notre site internet : pour connaître l'actualité de notre syndicat, pour effectuer des démarches concernant le service de l'eau : **www.siaepbernavillois.fr**

Tous les membres du SIAEP du Bernavillois et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année 2024.

Daniel POTRIQUIER
Président du SIAEP

SIAEP du BERNAVILLOIS 88 route Nationale 80370 BERNAVILLE

☎ **03 22 32 25 87**

✉ **siaep.bernavillois@laposte.net**

Site Internet : www.siaepbernavillois.fr

**NOUVEAUX
HORAIRES**

Bureau ouvert au public :
du mardi au vendredi de 9 à 12 heures et de 13h30 à 15 h (sauf jours fériés)

Pour une demande d'ouverture ou de fermeture de compteur, pour une réclamation sur une facture, pour un problème technique non urgent ou pour tout autre renseignement :

☎ Vous pouvez appeler directement le siège du syndicat

Pour un problème technique URGENT AVANT votre compteur :

☎ Vous pouvez appeler au **06 74 23 69 15**

(laisser éventuellement un message en cas de non réponse)

TARIFS 2024

(délibération du Conseil syndical du 6 décembre 2023)

Les tarifs sont présentés hors taxes (une TVA de 5.5% s'applique à la facturation)

AUTHEUX – BERNEUIL – BOISBERGUES – BONNEVILLE – FIEFFES-MONTRELET – FIENVILLERS – GORGES HEUZECOURT – LANCHES SAINT HILAIRE – LE MEILLARD – RIBEAUCOURT – SAINT ACHEUL – FRANSU

- M³ d'eau pour les particuliers : **1.45 €**
- M³ d'eau pour activités industrielles ou agricoles : **1.16 €**
- Abonnement annuel des compteurs : n°1 : **42 €** – n°2 : **47 €** – n°3 : **52 €**
- Branchement : Compteur n°1 : **1 700 €** – Compteur n°2 : **1 900 €** – Compteur n°3 : **2 100 €**

BERNAVILLE ET VACQUERIE – BEAUMETZ – DOMESMONT – EPECAMPS – PROUVILLE – MONTIGNY LES JONGLEURS

- M³ d'eau pour les particuliers : **1.55 €**
- M³ d'eau pour activités industrielles ou agricoles : **1.16 €**
- Abonnement annuel des compteurs : n°1 : **42 €** – n°2 : **47 €** – n°3 : **52 €**
- Branchement : Compteur n°1 : **1 700 €** – Compteur n°2 : **1 900 €** – Compteur n°3 : **2 100 €**

AGENVILLE – CRAMONT – DOMLEGER-LONGVILLERS – MESNIL-DOMQUEUR

- M³ d'eau pour les particuliers : **1.80 €**
- M³ d'eau pour activités industrielles ou agricoles : **1.16 €**
- Abonnement annuel des compteurs : n°1 : **42 €** – n°2 : **47 €** – n°3 : **52 €**
- Branchement : Compteur n°1 : **1 700 €** – Compteur n°2 : **1 900 €** – Compteur n°3 : **2 100 €**

AUTRES TARIFS (pour tous les abonnés)

- Remplacement d'un compteur seul (sur demande de l'abonné) : **85 €**
- Déplacement d'un compteur : **tarif selon devis réalisé au préalable**
- Ouverture de compteur (frais d'accès au service) : **25 €**
- Fermeture de compteur (frais de résiliation) : **25 €**

COMMENT PAYER VOTRE FACTURE (SI VOUS N'ÊTES PAS MENSUALISÉ)

- ❖ **Par chèque** : adressé au SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE DOULLENS 9 Boulevard Ernest Dehée 80600 DOULLENS
Joindre le talon à découper à votre chèque. Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15.
Ne pas adresser votre paiement au syndicat

- ❖ **En espèces** (dans la limite de 300 €) :

- ✓ Au Trésor public de DOULLENS : 9 Boulevard Ernest Dehée 80600 DOULLENS.
Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15, muni de l'avis de paiement
- ✓ Auprès d'un buraliste ou partenaire agréé :
liste consultable sur le site <http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite>

- ❖ **Par carte bancaire** :

- ✓ A la mairie de Bernaville : une permanence est assurée en mairie de BERNAVILLE le mardi de 14h à 17h
- ✓ Au Trésor public de DOULLENS : 9 Boulevard Ernest Dehée 80600 DOULLENS.
Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15, muni de l'avis de paiement ou par téléphone au 03.22.77.02.98
- ✓ Depuis une connexion internet avec les références de paiement figurant sur votre facture
(exemple: 2022 – EA-00-599, Collectivité: 010185) sur le site de la DGFIP: <http://www.payfip.gouv.fr>
- ✓ Auprès d'un buraliste ou partenaire agréé :
liste consultable sur le site <http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite>

- ❖ **Par mandat ou virement** sur le compte courant du comptable chargé du recouvrement :
IBAN : FR65 3000 1001 23D8 0600 0000 069
BIC : BDFEFRPPCCT

Tous ces éléments sont repris au verso de votre facture

**En hiver, pensez à protéger votre compteur d'eau contre le gel. Sa protection vous incombe.
Le gel de votre compteur peut générer une augmentation importante de votre facture.**